





Bordereau de signature

DEC2016_0163



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	12/10/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	12/10/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-12)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DECISION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2016-« Sécurisation des établissements scolaires ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2016_0020 du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du préfet de Seine et Marne en date du 04 Octobre 2016 portant « Appel à projets complémentaire : Sécurisation des établissements scolaires » du Département de Seine et Marne dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

CONSIDÉRANT les modalités d'attribution des subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel souhaite réaliser des projets visant à la sécurisation périmétrique de certains bâtiments scolaires,

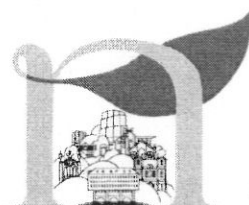
CONSIDÉRANT que les travaux envisagés portent sur les écoles suivantes : maternelle et élémentaire de la Ferme du Buisson, élémentaire Jules Ferry, maternelle Maryse Bastié, maternelle et élémentaire de l'Allée des Bois, Groupe scolaire des Tilleuls,

CONSIDÉRANT que le plan prévisionnel de financement des travaux sus-considérés s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<u>Coûts estimatifs prévisionnels</u>			
Travaux	52 734 € HT	Subvention F.I.P.D.....	42 000 €
TVA(20%).....	10 547 €	Part Communale.....	21 281 €
TOTAL DEPENSES : 63 281 € TTC		TOTAL RECETTES : 63 281 € TTC	

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de solliciter des subventions susceptibles de concourir au financement et à la réalisation des travaux sus-considérés,

1/2



VILLE DE NOISIEL

0163

Suite de la décision N°2016_ portant sur DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2016-« Sécurisation des établissements scolaires ».

DECIDE

ARTICLE 1 : Le plan de financement prévisionnel des travaux de mise en sécurité des établissements scolaires suivants : maternelle et élémentaire de la Ferme du Buisson, élémentaire Jules Ferry, maternelle Maryse Bastié, maternelle et élémentaire de l'Allée des Bois, Groupe scolaire des Tilleuls, s'établit selon le tableau sus-considéré.

ARTICLE 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 42 000€ est sollicitée auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2016, pour la réalisation de travaux de sécurisation des établissements scolaires précisés à l'Article 1 de la présente Décision.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires à la réalisation desdits travaux seront inscrits au budget 2016.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne La Vallée,
- Monsieur le Directeur Général des Services,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 11 OCT. 2016

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	12 OCT. 2016
Affiché le	12 OCT. 2016
Notifié le	13 OCT. 2016
Publié le	12 OCT. 2016

2/2

